

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 6 AOÛT 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 août 2018, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Hélène Jacques

Est absent :

Antoine Couture

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2018-08-196**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2018 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 juillet 2018 ;
8. Gestion administrative ;
  - 8.1. Location d'un photocopieur ;
  - 8.2. Remplacement du système téléphonique ;
9. Adoption de règlement ;
  - 9.1. Second projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017) ;
10. Demande de soumissions ;
  - 10.1. Déneigement des bornes fontaines ;

11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
  - 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demande du directeur ;
14. Comité consultatif d'urbanisme;
  - 14.1. Demandes de dérogation mineure ;
    - 14.1.1. Monsieur Léonce Boutin ;
    - 14.1.2. Madame Guylaine Martin ;
15. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
  - 15.1. Groupe ABS inc. ;
    - 15.1.1. Offre de service - contrôle de matériaux ;
  - 15.2. Autres travaux ;
16. Recensement des chiens ;
  - 16.1. Embauche de personnel ;
17. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - municipalité amie des aînés ;
  - 17.1. Dépôt de soumissions et/ou de propositions ;
    - 17.1.1. Amélioration et aménagement d'infrastructures pour aînés ;
18. Parc industriel ;
  - 18.1. Échange de terrains ;
    - 18.1.1. Mandat en arpentage ;
    - 18.1.2. Mandat à la MRC de La Nouvelle-Beauce - demande à la CPTAQ ;
19. Rang de la Rivière - piste cyclable ;
  - 19.1. Mandat en ingénierie ;
  - 19.2. Mandat en arpentage ;
20. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
  - 20.1. Motion de félicitations ;
21. Divers ;
22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2018-08-197**

#### **3.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens questionnent concernant la restriction au bar laitier Le Frisson d'être présent sur le territoire plus d'une fois par mois et une pétition d'environ cent quatre-vingts (180) signatures est déposée afin que ce dernier puisse s'installer au moins une fois par deux semaines, la pose d'asphalte dans le rang Dalhousie, le fauchage des terrains vacants à certains endroits, la présence des tas de terre à proximité de la phase 3, le stationnement des deux côtés de la rue Roy lors de l'exposition agricole et les travaux par le ministère des Transports dans la route du Vieux-Moulin. Monsieur le maire fournit des explications pour certains sujets et des suivis appropriés seront effectués pour les autres.

## **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

### **2018-08-198    9157-0781 Québec inc. - exemption provisoire de permis**

Cette résolution est inappropriée, étant donné qu'un permis ne peut être émis tant que le règlement n'est pas en vigueur.

Par contre, le conseil accorde une tolérance à 9147-0781 Québec inc. pour procéder à l'installation d'un chalet Leucan 2018 au 2141-826, rang de la Rivière, selon les normes définies au règlement no 313-2018 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements, lequel règlement devrait entrer en vigueur en novembre 2018.

Advenant le cas où ledit règlement serait contesté et qu'il ne puisse être adopté ou être en vigueur, les correctifs devront être effectués afin de vous conformer à la réglementation municipale, pouvant aller jusqu'à la démolition.

### **2018-08-199    Club de pétanque de St-Isidore - appui financier**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme de cent dollars (100,00 \$) comme appui financier au Club de pétanque de St-Isidore lors de la tenue d'un banquet à l'occasion des Retrouvailles soulignant les quarante (40) ans du Club, qui se tiendra le 16 septembre 2018 à la salle du 150<sup>e</sup> de l'aréna.

Adoptée

### **2018-08-200    MRC de La Nouvelle-Beauce - Fonds de soutien aux projets structurants - retrait du projet de piscine**

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-64, la municipalité déposait auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au «Fonds de soutien aux projets structurants» permettant l'acquisition et l'installation d'une piscine dans le parc situé à l'arrière de l'aréna ;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du comité d'évaluation, la MRC de La Nouvelle-Beauce a réservé une aide financière au montant de dix mille dollars (10 000,00 \$) pour la réalisation dudit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a également effectué une demande d'aide financière au montant de cinq cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept dollars (524 477,00 \$) auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, laquelle n'a pas été retenue ;

ATTENDU QUE la concrétisation du projet était conditionnelle à l'octroi de l'aide gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil avise la MRC de La Nouvelle-Beauce que la municipalité de Saint-Isidore ne concrétisera pas le projet d'acquisition et d'installation d'une piscine, et ce,

étant donné que ce dernier n'a pas été retenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée

Le conseil convient de :

- transmettre aux assureurs la réclamation de perte de revenus suite au refoulement d'égout le 26 mai 2018 à la propriété située au 466, rue des Mésanges ;
- ne pas acquiescer pour le moment à la demande d'installation d'un parc canin sur le territoire ;
- prendre note de l'intérêt du maire à assister à la tournée du président de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 12 septembre 2018 à Saint-Georges ;
- collaborer avec les intervenants concernés afin d'améliorer l'accessibilité des intersections rue Sainte-Geneviève/rue Hallé et rue Sainte-Geneviève/route du Vieux-Moulin.

**2018-08-201      6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2678 à 2695 inclusivement, les chèques nos 13275 à 13299 inclusivement, les dépôts directs nos 500725 à 500 775 inclusivement (les dépôts directs nos 500725 à 500729 étant annulé), et les salaires, totalisant cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quatre dollars et vingt-deux cents (582 864,22 \$).

Adoptée

**7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JUILLET 2018**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 juillet 2018.

Adoptée

**8. GESTION ADMINISTRATIVE**

**2018-08-202      8.1. Location d'un photocopieur**

ATTENDU QUE Toshiba offre l'opportunité à la municipalité de Saint-Isidore de changer le photocopieur pour un modèle plus récent et performant, et ce, à moindre coût ;

ATTENDU QUE la municipalité a également reçu une proposition de Canon à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de Toshiba Solutions d'Affaires relative au remplacement du photocopieur au coût annuel de location de deux mille cinq cent trente-trois dollars et vingt-sept cents (2 533,27 \$), incluant le service, l'entretien et les taxes, et ce, pour une période de

cinq (5) ans, telle la proposition soumise le 3 juillet 2018.

Adoptée

**2018-08-203**      **8.2. Remplacement du système téléphonique**

ATTENDU QUE le système téléphonique actuel de la municipalité et du Centre municipal a été acquis en 2007 ;

ATTENDU QUE ledit système est désuet et que plusieurs pièces défectueuses ne peuvent être remplacées ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des propositions de Negotel Telecom, TBL Telecom inc. et Telus pour l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique, comprenant quinze (15) téléphones et cinq (5) lignes externes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise TBL Telecom inc. à effectuer le remplacement du système téléphonique au montant de sept mille quatre cent trente-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (7 438,88 \$), incluant les taxes, réparti comme suit, et ce, telle la proposition soumise le 9 juillet 2018:

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| • Municipalité de Saint-Isidore | 4 959,26 \$* |
| • Centre municipal St-Isidore   | 2 479,62 \$  |

\*QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

**9. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2018-08-204**      **9.1. Second projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

## **10. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **10.1. Déneigement des bornes fontaines**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

2018-08-205

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour le déneigement des bornes fontaines sur le territoire pour 1 an et/ou 2 ans et/ou 5 ans auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 28 août 2018, 14 h 30.

Adoptée

## **11. INSPECTION MUNICIPALE**

2018-08-206

### **11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

#### **Voirie**

Entretien (rang Saint-Laurent sud)	1 805,11 \$
Ponceau et rechargement (rang Dalhousie)	7 082,46 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

#### **Lumières de rue**

Remplacement - 3 lumières au DEL (rue Desjardins)	350,00 \$
Installation - 1 lumière (rue du Parc)	165,56 \$
<i>Fournisseurs : Jean-Louis Gosselin inc.</i> <i>Hydro-Québec</i>	

#### **Eaux usées**

Nettoyer les puits d'égout sanitaire (postes de pompage)	2 655,92 \$
<i>Fournisseur : Les Entreprises Claude Boutin inc.</i>	

#### **Signalisation**

Affiches 911, panneaux noms de rue et frein moteur	490,00 \$
1 balise de vitesse 50 km (rue des Mésanges)	373,67 \$
<i>Fournisseur : Signalisation Lévis inc.</i>	

Adoptée

### **11.2. Fauchage des terrains vacants**

Le conseil prend acte du rapport concernant le dossier de fauchage des terres et terrains vacants et ce dernier est suivi de près par le directeur des travaux publics.

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2018.

### **12.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juillet 2018.

## **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

2018-08-207

### **13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

Ensemble de vérification de volume d'eau (bornes fontaines) <i>Fournisseur : Boivin et Gauvin inc.</i>	128,78 \$
Civière FERNO Titan SS <i>Fournisseur : Sécurité Landry inc.</i>	898,80 \$
Planche dorsale et courroie <i>Fournisseur : EMRN</i>	351,51 \$

Adoptée

## **14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

### **14.1. Demandes de dérogation mineure**

2018-08-208

#### **14.1.1. Monsieur Léonce Boutin**

ATTENDU QUE monsieur Léonce Boutin est propriétaire du lot 3 029 507 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille huit cent cinquante-huit mètres carrés et un dixième (1 858,1 m.c.), situé route Coulombe à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE monsieur Boutin désire procéder au lotissement dudit lot en deux (2) lots distincts, un qui comprend la résidence et le deuxième (2<sup>e</sup>) lot pour vendre ;

ATTENDU QUE les normes relatives à la superficie ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<b><u>Demandée</u></b> (2 services)	<b><u>Requise</u></b> (1 service)
Superficie minimale		1 000 m.c.
Lot no 1	929,1 m.c.	
Lot no 2	929,0 m.c.	

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de modification de la réglementation afin d'adopter les normes avec deux (2) services (égout et aqueduc) ;

ATTENDU QUE lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, la superficie demandée répondra aux normes de lotissement ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Léonce Boutin, relativement au lotissement du lot 3 029 507.

Adoptée

**2018-08-209**

**14.1.2. Madame Guylaine Martin**

ATTENDU QUE madame Guylaine Martin est propriétaire du lot 5 959 212 au cadastre du Québec, d'une superficie de deux mille cinq cent mètres carrés (2 500 m.c.), situé rue du Forgeron à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE madame Martin désire obtenir un permis pour la construction d'un garage résidentiel non attaché ;

ATTENDU QUE les normes relatives à l'implantation d'un bâtiment secondaire ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<b><u>Demandée</u></b>	<b><u>Requise</u></b>
Bâtiments secondaires	Superficie de 12,70 m.c. en cour avant (empiètement de 2,94 m)	En cours latérales et arrière seulement

ATTENDU QUE la résidence est non parallèle à la rue et l'installation septique est située sur le côté droit de la résidence ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par madame Guylaine Martin, relativement à l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 5 959 212.

Adoptée

## **15. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

### **15.1. Groupe ABS inc.**

#### **2018-08-210 15.1.1. Offre de service - contrôle de matériaux**

ATTENDU QUE suite aux travaux de pavage effectués dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, le pavage semble être usé prématurément à certains endroits ;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de procéder à une investigation de la qualité du pavage dans trois (3) zones ciblées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Groupe ABS à procéder à une expertise sur enrobé bitumineux à certains endroits ciblés au coût de quatre mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante-cinq cents (4 972,55 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 11 juillet 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

### **15.2. Autres travaux**

Sujet reporté.

## **16. RECENSEMENT DES CHIENS**

#### **2018-08-211 16.1. Embauche de personnel**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine l'embauche de madame Josy-Anne Nadeau afin d'effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de mille huit cent dollars (1 800,00 \$), plus les frais de déplacements, au cours de l'été 2018.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

## **17. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

### **17.1. Dépôt de soumissions et/ou de propositions**

#### **2018-08-212 17.1.1. Amélioration et aménagement d'infrastructures pour aînés**

ATTENDU QUE par la résolution 2017-03-74, la municipalité de Saint-Isidore déposait auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - municipalité amie des aînés, sous-volet 2.5 pour l'amélioration et l'aménagement d'infrastructures pour aînés ;

ATTENDU QUE ledit projet est admissible à une aide financière de trente-huit mille cent soixante dollars (38 160,00 \$) s'appliquant à un coût maximal admissible de quarante-sept mille sept cent dollars (47 700,00 \$), taxes nettes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au projet d'amélioration et d'aménagement d'infrastructures pour aînés :

	<b><u>COÛTS</u></b> (incluant les taxes)
<b>Parc de l'aréna</b>	
Jeu double de shuffleboard (proposition août 2018)	24 144,75 \$
Banc de parc (proposition août 2018)	407,01 \$
<i>Fournisseurs : Les Embellissements La Chaudière inc. Tessier Récréo-parc</i>	
<b>Salle Amicale</b>	
Cabanon et fenêtres (proposition juillet 2018)	13 141,64 \$
<i>Fournisseur : Simon Larose inc.</i>	
Jardin communautaire (proposition juin 2017)	12 072,38 \$
Bac à compostage (proposition mars 2018)	1 580,91 \$
Supplément bois non-traité (estimation)	633,51 \$
<i>Fournisseur : Paysagement Jodem</i>	
<b>Divers travaux</b> (estimation)	251,80 \$

QUE les présentes dépenses soient payées comme suit, taxes nettes :

- 38 160,00 \$ à même la subvention du PIQM-MADA ;
- 9 540,00 \$ à même les activités d'investissement.

Adoptée

## **18. PARC INDUSTRIEL**

### **18.1. Échange de terrains**

**2018-08-213**

#### **18.1.1. Mandat en arpentage**

ATTENDU QUE Transport St-Isidore ltée est propriétaire du lot 5 300 172 au cadastre du Québec, d'une superficie de cent deux mille neuf cent vingt-six mètres carrés (102 926 m.c.), situé rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est propriétaire du lot 3 173 651 au cadastre du Québec, d'une superficie de cinq mille sept cent soixante-neuf mètres carrés et un dixième (5 769,1 m.c.), situé rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE les propriétaires veulent procéder à un échange de parcelles de terrains ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, afin d'établir les mesures et les superficies des parcelles de terrains à échanger relativement aux lots 5 300 172 et 3 173 651, et ce, pour dépôt

d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lotissement et le changement d'usage desdits lots, au coût de quatre cent deux dollars et quarante-et-un cents (402,41 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

**2018-08-214**     **18.1.2. Mandat à la MRC de La Nouvelle-Beauce - demande à la CPTAQ**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate la MRC de La Nouvelle-Beauce à préparer une demande d'autorisation d'aliénation/lotissement auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'échange de parcelles de terrains faisant partie des lots 5 300 172 et 3 173 651 ainsi que pour un changement d'usage.

Adoptée

**19. RANG DE LA RIVIÈRE - PISTE CYCLABLE**

**2018-08-215**     **19.1. Mandat en ingénierie**

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-85, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour des travaux de réfection de voirie et ponceaux dans le rang de la Rivière ;

ATTENDU QUE la municipalité désire réaménager les voies cyclables existantes dans ledit secteur (accotements revêtus) en une piste cyclable bidirectionnelle adjacente aux voies de circulation, sur une distance approximative de deux (2) kilomètres, soit à partir de la bretelle d'autoroute 73 jusqu'à la municipalité de Scott ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate GENIE + pour la conception des plans d'une piste cyclable bidirectionnelle adjacente aux voies de circulation, en considérant les travaux de réfection planifiés dans le rang de la Rivière, au montant forfaitaire de six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante cents (6 898,50 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 1<sup>er</sup> août 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

**2018-08-216**     **19.2. Mandat en arpentage**

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-85, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour des travaux de réfection de voirie et ponceaux dans le rang de la Rivière ;

ATTENDU QUE la municipalité désire réaménager les voies cyclables existantes dans ledit secteur (accotements revêtus) en une piste cyclable bidirectionnelle adjacente aux voies de circulation, sur une distance approximative de deux (2) kilomètres, soit à partir de la bretelle d'autoroute 73 jusqu'à la municipalité de Scott ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, pour la réalisation de relevés topographiques relativement à l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long du rang de la Rivière, au montant forfaitaire de cinq mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (5 288,85 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 1<sup>er</sup> août 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

## **20. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE**

### **2018-08-217      20.1. Motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTN BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, tous les bénévoles et partenaires qui ont collaboré activement à la 36<sup>e</sup> édition de l'Expo St-Isidore / Bassin de la Chaudière, laquelle avec sa programmation diversifiée, combinée avec la belle température, a su plaire à des milliers de visiteurs.

Adoptée

## **21. DIVERS**

Aucun sujet.

### **2018-08-218      22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA  
PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 05.

Adopté ce 4 septembre 2018.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*